XXème COSAC
du 31 mai au 1er juin 1999
à Berlin

Conclusions de la présidence

1. Lors d'un débat animé et fécond, les membres de la COSAC ont affirmé la nécessité de réformes institutionnelles dans le but d'augmenter la capacité de décision et d'action des organes de l'Union européenne, de renforcer leur légitimité démocratique et de rendre les mécanismes de décision plus transparents.

2. Afin de ne pas retarder le processus d'élargissement, la réflexion en matière de réformes se limitera aux ”left-overs” d'Amsterdam: taille et composition de la commission, pondération de voix au sein du conseil et généralisation de la prise de décision à la majorité. Nombreux sont les états membres qui souhaitent à ce propos avoir au moins un siège à la commission. En ce qui concerne la pondération des voix au sein du conseil, il s'agira de trouver un juste équilibre entre les intérêts des grands états membres et la protection des intérêts des petits. Les décisions à la majorité doivent devenir la règle au sein du conseil, les décisions à l'unanimité étant réservées aux modifications constitutionnelles et aux domaines politiques particulièrement sensibles. Il convient d'autre part de mettre en chantier l'élaboration d'une charte des droits fondamentaux et de développer le deuxième et le troisième pilier. La participation du parlement européen et des parlements nationaux à ce processus de réforme doit être plus active que dans le passé. La COSAC doit, elle aussi, jouer un rôle important.

3. La mondialisation place la puissance commerciale qu'est l'UE devant de nouveaux défis. Les délégués de la COSAC ont relevé dans leurs interventions que la perspective du nouveau cycle de négociations de l'OMC qui se tiendra aux USA appelle une intensification du dialogue en matière de politique commerciale - en particulier avec les pays d'Amérique latine et les pays ACP. Dans ce contexte, un accord reste à trouver sur les questions ayant trait à la libéralisation des échanges dans

le secteur des services, la protection de la propriété intellectuelle, la protection du consommateur et l'ensemble de la production agricole.

4. Les discussions ont fait apparaître un large consensus en ce qui concerne la nécessité où se trouve de plus en plus l'UE, grande puissance économique, de s'affirmer sur la scène politique internationale comme acteur unique. Les participants ont estimé que le conflit du Kosovo a dévoilé de façon regrettable les difficultés à agir de l'UE. Ils ont proposé de mettre désormais à profit de manière résolue les instruments et les modalités d'action prévus dans le traité d'Amsterdam, de mieux cordonner les efforts déployés par les états membres et de créer de nouvelles structures. Ils ont indiqué fonder de vastes espoirs dans l'intégration de l'UEO dans l'UE, la désignation imminente d'un haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune, de même que dans la mise en place auprès du secrétariat du conseil d'une unité de planification de la politique et d'alerte rapide dotée de toutes les ressources nécessaires. Ils ont plaidé pour que soient mis à profit l'expertise et les ressources existantes au sein de la commission européenne.

5. Les participants de la COSAC ont souligné que la paix en Europe est indivisible. Ils ont constaté que l'Europe des états membres de l'Union européenne constitue une zone de paix durable. Ils ont estimé que, sur fond de conflit du Kosovo, il apparaissait d'autant plus clairement que l'élargissement de l'UE favoriserait la paix et de la stabilité dans cette région. A leur avis, une perspective concrète d'adhésion doit constituer le point d'aboutissement du rapprochement des pays de l'Europe du Sud-Est prévu dans le cadre d'un plan de stabilité à long terme. A ce propos, la Pologne et la Hongrie ont insisté pour que soit bientôt fixée une date concrète pour l'adhésion des pays candidats.

6. L'élargissement rend d'autant plus nécessaire d'accomplir les réformes institutionnelles de l'UE. La pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est doit permettre d'opposer une Europe fondée sur l'intégration et la primauté du droit à une Europe fondée sur un nationalisme atavique et agressif.

7. Les participants ont porté un jugement positif sur les résultats du sommet de Berlin consacré à l'agenda 2000, estimant qu'ils constituent un compromis solide et que l'Union se trouve ainsi bien armée dans les domaines politiques les plus importants pour aborder l'élargissement.

8. Les participants ont rendu hommage à l'action de la présidence allemande, exercée dans un contexte de difficultés internes et externes considérables. La réforme des fonds structurels décidée à Berlin lors du sommet consacré à l'agenda 2000 représente à leurs yeux une première étape dans la réduction du nombre de chômeurs; une politique de l'emploi coordonnée de manière efficace reste une priorité pour l'avenir.

9. Les participants ont décidé de constituer un groupe de travail chargé de présenter à la XXIème COSAC un projet de révision du règlement intérieur de la COSAC en octobre 1999, pendant la présidence finlandaise.

10. Dans un appel pour les élections européennes, les participants de la COSAC ont exhorté tous les électeurs de l'Union européenne à participer à la cinquième élection au suffrage universel de parlement européen qui aura lieu du 10 au 13 juin 1999.